

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 166^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 14 juin 2016, à 18 h, sous la présidence de Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration.

Participent à l'assemblée :

Mesdames	Hélène Bailleu Hélène Latendresse Yancy Leblanc Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Hugo Beauséjour Marcel Côté Robert Dussault Sylvain Harvey Alain Lamarre Francis Malo Michel Rouleau Benoît Valiquette Guy J. Vandandaigue

Absences motivées :

Mesdames	Patricia Daireaux Chantal Fournier
Messieurs	Henri Mondor Benoît Tessier

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Messieurs	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information Louis Lavoie, directeur général adjoint René Parent, directeur des grands chantiers

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette, adjointe à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

D'entrée de jeu, elle remercie les administrateurs membres du personnel qui termineront leur mandat à la fin de juin pour leur collaboration aux travaux du conseil d'administration et souhaite la bienvenue à M. Francis Malo, qui participe à sa première assemblée du conseil en présentiel.

166.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Hélène Latendresse, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 166.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 166.2 Adoption du procès-verbal de la 163^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 166.3 Adoption du procès-verbal de la 164^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration*
- 166.4 Adoption du procès-verbal de la 165^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration*
- 166.5 Suite(s) aux procès-verbaux*
- 166.6 Rapport du comité exécutif*
- 166.7 Parole au public*
- 166.8 Collège constituant de Joliette :*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 166.9 Collège constituant de L'Assomption :*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 166.10 Collège constituant de Terrebonne :*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 166.11 Budget provisoire de fonctionnement 2016-2017*
- 166.12 Plan d'effectifs 2016-2017*
- 166.13 Modifications à la Politique d'intervention visant toute forme de harcèlement et de violence*
- 166.14 Modifications au Règlement no 7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement*
- 166.15 Modification proposée aux lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*
- 166.16 Autorisation pour offrir le programme Techniques d'intégration multimédia au collège constituant de L'Assomption*
- 166.17 Renouvellement de mandats au comité d'éthique de la recherche*

166.18 *Nomination à la commission des études du collège constituant de Joliette*

166.19 *Désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'incapacité d'agir*

166.20 *Informations :*

- *Rapport de la présidence*
- *Rapport de la direction générale*
- *Présentation des plans d'aménagement du centre de la petite enfance à L'Assomption*

166.21 *Divers*

166.22 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

166.2 Adoption du procès-verbal de la 163^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de Mme Yancy Leblanc, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

CARL-160616-02

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 163^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 19 avril 2016. »

Adoptée à l'unanimité.

166.3 Adoption du procès-verbal de la 164^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-160616-03

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 164^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 26 avril 2016. »

Adoptée à l'unanimité.

166.4 Adoption du procès-verbal de la 165^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

« *Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 165^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 3 mai 2016. »*

Adoptée à l'unanimité.

166.5 Suite(s) aux procès-verbaux :

Le directeur général fait part des suites qui ont été données aux différents dossiers.

- ***Présentation du projet de mise à niveau de la salle Rolland-Brunelle :***

La direction des ressources matérielles prévoit déposer en août prochain, auprès du ministère de la Culture et des Communications, la demande de financement pour la mise à niveau de la salle Rolland-Brunelle du Cégep régional de Lanaudière à Joliette.

166.6 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée le procès-verbal de l'assemblée du comité exécutif tenue le 6 avril 2016.

166.7 Parole au public :

Sans objet.

166.8 Collège constituant de Joliette :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice du collège constituant de Joliette donne des informations sur les sujets suivants :

- Subvention accordée à une enseignante du collège, dans le cadre du programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), pour mener un projet de recherche sur les facteurs associés à la détresse psychologique des étudiants
- Consultation en cours sur la phase 2 du plan stratégique

- Révision de la structure administrative du collège
- Tenue d'une activité reconnaissance le 17 mai pour souligner les retraités et les employés ayant atteint 20 ans de service
- Accueil de la 23^e édition de l'Intercollégial de cinéma étudiant les 1^{er} et 2 juin

- **Recommandation d'émission de diplômes :**

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no JO2016040201. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Sylvain Harvey, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-160614-05

CARL-160614-06

166.9 Collège constituant de L'Assomption :

- **Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :**

Le directeur du collège constituant donne des informations sur les sujets suivants :

- Poursuite des travaux d'agrandissement du collège
- Présentation des plans de réaménagement des locaux aux membres du personnel

- Participation d'étudiants et de membres du personnel du collège au Grand défi Pierre Lavoie
- Remise du Prix de journalisme en littérature financière à un enseignant du collège, Pierre-Yves McSween
- Cérémonie de remise de diplômes le 7 juin dernier
- Campagne de financement lancée par des étudiants et membres du personnel du collège afin de parrainer une famille de réfugiés syriens dans la MRC de L'Assomption
- Octroi d'une bourse d'études Schulich Leader de 60 k\$ à une diplômée du collège afin de lui permettre de poursuivre des études universitaires en Sciences infirmières

- **Recommandation d'émission de diplômes :**

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Robert Dussault, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2016041101. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par M. Francis Malo,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-160614-07

CARL-160614-08

166.10 Collège constituant de Terrebonne :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de Terrebonne fait part qu'à la dernière assemblée, les membres du conseil d'établissement ont procédé à l'adoption du Rapport d'évaluation ciblée en Arts, lettres et communication, du rapport d'évaluation en Techniques de travail social et du projet de formation du programme en design industriel. Aussi, le cadre de référence du profil TIC a été présenté aux membres.

Il donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Poursuite des consultations sur le plan stratégique
- Sélection de 10 étudiants pour participer au prix Goncourt des lycéens
- Tenue du gala du mérite sportif et du gala de reconnaissance de la vie étudiante
- Clôture de la première campagne majeure de financement de la fondation du collège
- Présentation des communications publiques des finissants du programme Techniques de travail social
- Vernissage des finissants du programme Techniques de design industriel
- Cérémonie de remise de diplômes le 10 juin dernier
- Remise d'une mention d'honneur de l'AQPC à un enseignant du collège
- Obtention de deux reconnaissances d'excellence par l'Empreinte Québécoise, initiative des chercheurs d'INÉDI, lors du Salon canadien du meuble de Toronto

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Robert Dussault, dûment appuyée par M. Sylvain Harvey,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

166.11 Budget provisoire de fonctionnement 2016-2017 :

La directrice des ressources financières présente le dossier et répond aux questions des membres.

Le dépôt de l'allocation initiale 2016-2017 des cégeps nécessaire à l'élaboration du budget de fonctionnement pour la prochaine année, initialement prévu le 6 mai dernier, a été soumis en partie par le Ministère le 20 mai 2016. De plus, certaines allocations déjà annoncées par le Ministère n'ont pas encore été confirmées.

Dans ce contexte, la direction des ressources financières n'a pas été en mesure de soumettre à la consultation du comité exécutif et des conseils d'établissement le projet de budget 2016-2017 du Cégep régional de Lanaudière. L'adoption définitive du budget est donc reportée en septembre prochain.

Il convient cependant d'adopter un budget provisoire pour les trois premiers mois de l'année scolaire 2016-2017, équivalant à 3/12 du budget 2015-2016, pour être en mesure d'opérer au cours des premiers mois de l'année 2016-2017.

Attendu le dépôt des allocations budgétaires 2016-2017 initialement prévu le 6 mai 2016;

Attendu l'allocation initiale 2016-2017 déposée en partie par le Ministère le 20 mai 2016;

Attendu que certaines allocations annoncées par le Ministère n'ont pas encore été confirmées;

Attendu que, dans ce contexte, les travaux de préparation budgétaire n'ont pu être complétés en vue de la consultation du comité exécutif et des conseils d'établissement;

Attendu l'obligation pour le conseil d'administration d'adopter un budget définitif au plus tard le 30 septembre 2016;

Attendu la pertinence d'adopter un budget de fonctionnement provisoire pour être en mesure d'opérer au cours des premiers mois de l'année 2016-2017;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Yancy Leblanc,

CARL-160614-10

« Il est résolu d'adopter un budget provisoire de fonctionnement pour les mois de juillet, août et septembre 2016 équivalant à 3/12 du budget 2015-2016. »

Adoptée à l'unanimité.

166.12 Plan d'effectifs 2016-2017 :

Il revient au conseil d'administration d'adopter le plan des effectifs en ressources humaines pour chaque exercice financier. Ce plan concerne le personnel administratif. La gestion des effectifs du personnel enseignant est régie par d'autres règles. Ce plan évolue, mais la date de dépôt aux représentants des syndicats concernés est le 1^{er} juin de chaque année.

Un premier projet a été présenté au comité exécutif qui l'a recommandé au conseil d'administration. Il a fait l'objet de consultations auprès des représentants des syndicats concernés.

La directrice des ressources humaines fait part des variations au plan d'effectifs du Cégep régional de Lanaudière pour l'année 2016-2017.

L'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel s'appliquant pour la résolution qui suit, les membres visés quittent la séance.

Attendu l'adoption d'un budget provisoire de fonctionnement pour l'année 2016-2017;

Attendu l'application de l'article 12 de la Loi sur les collèges prescrivant les modalités d'application en matière de conflit d'intérêt pour le personnel;

Attendu la nécessité pour le conseil d'administration d'adopter le plan d'effectifs global du Cégep régional de Lanaudière en lien avec le budget de l'année 2016-2017;

Attendu l'obligation de déposer un plan d'effectifs au plus tard le 1^{er} juin de chaque année auprès des instances syndicales concernées;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue,

CARL-160614-11

« Il est résolu d'adopter le Plan d'effectifs 2016-2017 du Cégep régional de Lanaudière, sous réserve du dépôt de l'ensemble des allocations en provenance du Ministère, de l'approbation du budget de fonctionnement définitif 2016-2017 et des consultations auprès des comités de relations de travail du personnel professionnel et du personnel de soutien du Cégep régional de Lanaudière qui se termineront au plus tard le 1^{er} juillet 2016. »

Adoptée à l'unanimité des membres habiles à voter.

166.13 Modifications à la Politique d'intervention visant toute forme de harcèlement et de violence :

La directrice des ressources humaines présente le dossier.

En novembre 2006, le conseil d'administration procédait à l'adoption de la Politique d'intervention visant toute forme de harcèlement et de violence au CRL. Cependant, la notion de harcèlement psychologique a beaucoup évolué dans les milieux de travail depuis l'entrée en vigueur des dispositions prévues par la Loi sur les normes du travail en 2004. Notre politique méritait donc d'être actualisée.

Pour ce faire, la Direction des ressources humaines a confié à une ressource externe le mandat de réaliser un bilan sur l'application de la politique au CRL et d'élaborer un projet de démarche de révision de ladite politique en vue d'une actualisation et d'une simplification de celle-ci, quant à sa lecture et à son application. Un groupe de travail a été créé afin de dynamiser le processus de révision.

Toute modification à une politique doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Attendu les besoins d'actualisation de la Politique d'intervention visant toute forme de harcèlement et de violence;

Attendu les travaux menés par le groupe de travail présidé par la direction des ressources humaines;

Attendu la présentation des travaux du groupe de travail auprès du comité consultatif;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu les consultations afférentes auprès des conseils d'établissement et les avis favorables de ces derniers;

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

« Il est résolu d'adopter les modifications proposées à la Politique d'intervention visant toute forme de harcèlement et de violence, celle-ci étant dorénavant intitulée « Politique contre le harcèlement et la violence ». »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-160614-12

166.14 Modifications au Règlement no 7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement :

La directrice des affaires corporatives présente le dossier et répond aux questions des membres.

Dans la foulée des travaux d'actualisation de la Politique d'intervention visant toute forme de harcèlement et de violence, le groupe de travail a convenu de limiter le champ d'application de la politique aux employés seulement.

En ce qui concerne les étudiants, les directions adjointes des collèges constituants et la direction des ressources humaines ont prévu une procédure régionale pour la gestion des différends. Chacun des collèges constituants se dotera d'un cadre d'application afin de tenir compte de ses particularités.

Le Règlement no 7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière doit donc être révisé afin de prendre en compte ces nouvelles dispositions. La direction des ressources humaines et des affaires corporatives a profité de cette occasion pour procéder à quelques ajustements audit règlement.

Toute modification à un règlement doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Attendu l'actualisation de la Politique contre le harcèlement et la violence et ses incidences sur le Règlement no 7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu que la direction des affaires corporatives a profité de l'occasion pour proposer d'autres ajustements audit règlement;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu les consultations afférentes auprès des conseils d'établissement et les avis favorables de ces derniers;

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-160614-13

« Il est résolu d'adopter les modifications proposées au Règlement no 7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

166.15 Modification proposée aux lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction :

Le directeur général présente le dossier.

En février dernier, le conseil d'administration adoptait les lignes internes de conduite du CRL concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction.

Dans la foulée des travaux de révision de la déclaration d'intérêts qui doit être signée annuellement par les administrateurs du CRL, nous avons constaté une discordance aux lignes internes de conduite.

En effet, il est spécifié au dernier pica de l'article 1 que « ... les administrateurs, les hors-cadres de même que les cadres doivent remplir un formulaire de déclaration d'intérêts provenant de la Direction des affaires corporatives, et ce, en vertu du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* adopté par le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière. »

Or, comme son nom l'indique, le Code d'éthique et de déontologie s'applique uniquement aux administrateurs du CRL. Il y aurait donc lieu de retirer les cadres de cette liste, de même que les hors cadres puisqu'ils sont reconnus comme des administrateurs du CRL, au même titre que les employés élus par leurs pairs.

Attendu les lignes internes de conduite adoptées par le conseil d'administration en février 2016;

Attendu que le Code d'éthique et de déontologie s'applique uniquement aux administrateurs du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu que les hors-cadres sont reconnus comme des administrateurs;

Attendu la recommandation de la direction des affaires corporatives,

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par M. Francis Malo,

« *Il est résolu d'adopter la modification proposée aux lignes internes de conduite du Cégep régional de Lanaudière concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction.* »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-160614-14

166.16 Autorisation pour offrir le programme Techniques d'intégration multimédia au collège constituant de L'Assomption :

Le directeur du collège constituant de L'Assomption présente le dossier et répond aux questions des membres.

Conformément aux orientations de son Plan stratégique 2015-2019, le Cégep régional de Lanaudière entend participer au développement socioéconomique de Lanaudière en se donnant notamment comme mission de contribuer à l'attraction et à la rétention des étudiants dans la région, une fois diplômés.

De plus, le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA) est soucieux d'offrir des programmes appartenant à des domaines variés et de s'arrimer à l'offre régionale, et ce, afin de diversifier son offre de formation. De surcroît, il souhaite répondre aux besoins de formation des étudiants et du marché de l'emploi. C'est pourquoi le CRLA a identifié une perspective de développement intéressante dans le domaine des techniques physiques et dans celui des arts et des communications graphiques. Après une première analyse de pertinence portant sur les besoins du marché du travail et de la demande étudiante, le CRLA a opté pour le secteur des arts et des communications graphiques.

La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), qui a la responsabilité d'identifier les besoins de formation professionnelle et technique (à l'exception du domaine de la santé et de la construction), a établi que les professions *Concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses Web (2175)* étaient à prioriser en 2015-2016 (CPMT, 2015). La priorisation comprend l'augmentation de l'offre de formation et la promotion de la profession. Bien que le programme *Techniques d'intégration multimédia* soit en équilibre, selon la fiche d'adéquation formation-emploi, de réels besoins sont manifestés de la part des représentants du marché du travail.

Cinq des sept programmes techniques offerts au CRLA sont à prédominance féminine. Dans ses réflexions portant sur le développement de sa carte des programmes, le CRLA prend en considération cette réalité et souhaiterait, dans la mesure du possible, augmenter son attractivité auprès de la clientèle masculine. Or, il appert que le programme *Techniques d'intégration multimédia* est à forte prédominance masculine. Dans le réseau collégial, sur la base des

sessions d'automne 2011 à 2015, quatre demandes sur cinq sont placées par des étudiants de sexe masculin.

Finalement, les locaux actuellement prévus dans l'agrandissement peuvent être aménagés de façon à répondre aux besoins de ce nouveau programme, mais aussi, à certains besoins spécifiques pour d'autres programmes.

Attendu que les données recueillies, étudiées et présentées dans la demande d'autorisation démontrent un besoin de formation dans la région de Lanaudière pour ce programme;

Attendu que la Commission des partenaires du marché du travail fait de la profession Concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses Web, associée à ce programme, une priorité en matière de développement de l'offre de formation et de promotion;

Attendu que cette demande est appuyée par des associations, des organismes et des entreprises clés du marché du travail;

Attendu que de 2011 à 2015, chaque année, entre 31 et 51 étudiants résidant dans la région de Lanaudière ont présenté une demande au programme Techniques d'intégration multimédia à deux collèges environnants;

Attendu que ce programme répondrait au souhait du collège constituant de L'Assomption d'augmenter son attractivité auprès de la clientèle masculine;

Attendu le Plan d'action en économie numérique présenté par le gouvernement du Québec en mai dernier;

Attendu le projet de pôle d'innovation CIENOV (Commerce Intelligent et Technologies Expérientielles) de la MRC de L'Assomption;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

Attendu l'avis favorable de la commission des études du collège constituant de L'Assomption;

Attendu l'avis favorable du conseil d'établissement du collège constituant de L'Assomption;

Attendu l'appui favorable de la Table interordres Éducation Lanaudière;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« *Il est résolu :*

- *que le Cégep régional de Lanaudière demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation permanente de dispenser le programme Techniques d'intégration multimédia (582.A1);*
- *que le Cégep régional de Lanaudière attribue ce nouveau programme au collège constituant de L'Assomption, le cas échéant. »*

Adoptée à l'unanimité.

166.17 Renouvellement de mandats au comité d'éthique de la recherche :

Le directeur général présente le dossier.

Le Comité d'éthique de la recherche (CER) est l'instance mise sur pied par le conseil d'administration du Cégep régional pour procéder à l'évaluation éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains. Le CER exerce, au nom du cégep, le pouvoir d'approuver, de modifier, de stopper ou de refuser toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des sujets humains réalisé sur place ou par leurs membres.

Conformément à l'article 8.6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière*, les nominations sont faites par le conseil d'administration. Les mandats sont de trois ans, renouvelables.

Attendu le mandat dévolu au comité d'éthique de la recherche et décrit dans la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;

Attendu l'article 8.6 de ladite politique qui précise que les nominations du comité d'éthique de la recherche sont faites par le conseil d'administration;

Attendu que les mandats de Mme Lucette Whittom et de MM. Luc Desautels et Fabien Savary arriveront à échéance sous peu et qu'ils sollicitent le renouvellement de leur mandat;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse,

« *Il est résolu de renouveler les mandats des personnes ci-dessous mentionnées, et ce, pour une période de trois ans :*

- *M. Luc Desautels, à titre de personne versée en éthique;*
- *M. Fabien Savary, à titre de personne versée dans les méthodes de recherche, en provenance du collège constituant de Joliette;*
- *Mme Lucette Whittom, à titre de représentante du public. »*

Adoptée à l'unanimité.

166.18 Nomination à la commission des études du collège constituant de Joliette :

La directrice du collège constituant de Joliette présente le dossier.

Comme suite à la nouvelle répartition des responsabilités entre les directions adjointes au collège constituant de Joliette, il y a lieu de procéder à une substitution au niveau de la représentation du personnel cadre à la commission des études de Joliette.

Il revient au conseil d'administration de désigner le personnel d'encadrement au sein des commissions des études.

Attendu l'article 7 des Lettres patentes du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu l'article 17 b) de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Attendu que le Règlement sur la commission des études précise que la désignation des membres du personnel cadre à la commission des études est faite par le conseil d'administration du Cégep régional;

Attendu la nouvelle répartition des responsabilités entre les directions adjointes au collège constituant de Joliette;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

« Il est résolu de nommer Mme Nathalie Fontaine à la commission des études du collège constituant de Joliette, en remplacement de Mme Marie Carole Mc Kenzie. »

Adoptée à l'unanimité.

166.19 Désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'incapacité d'agir :

Le directeur général présente le dossier.

Le conseil d'administration doit désigner une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Il a été entendu avec les directions de collège constituant que cette désignation se ferait annuellement, en privilégiant le principe d'alternance. En 2015-2016, la suppléance a été effectuée par le directeur du collège de Terrebonne. Il reviendrait à la direction du collège constituant de Joliette d'exercer ces fonctions en 2016-2017.

Attendu l'importance de prévoir une suppléance à la direction générale en cas d'incapacité d'agir du directeur général;

Attendu le principe d'alternance annuelle entre les directions de collège constituant;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

« Il est résolu de désigner Mme Hélène Bailleu, directrice du collège constituant de Joliette, pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, et ce, pour l'année scolaire 2016-2017. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-160614-18

166.20 Informations :

- ***Rapport de la présidence :***

La présidente du conseil d'administration fait lecture d'une résolution adoptée le 14 avril 2016 par l'assemblée générale des enseignantes et enseignants du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, dans la foulée de la conclusion du processus de renouvellement de mandat à la direction générale. Elle rappelle les étapes qui ont été suivies afin de permettre au conseil d'administration de prendre une décision.

Les membres du conseil d'administration considèrent que leur décision de renouveler le mandat du directeur général, lors de l'assemblée du 16 février 2016, a été prise en toute connaissance de cause, selon les pouvoirs qui leur sont dévolus.

- ***Rapport de la direction générale :***

La direction du Cégep régional de Lanaudière dépose son rapport.

Le directeur général précise qu'il a rencontré récemment la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, en présence du directeur du collège constituant de Terrebonne, afin de la sensibiliser à quelques dossiers prioritaires pour le CRL.

En terminant, il mentionne que M. Louis Lavoie, directeur général adjoint, quittera le Cégep régional de Lanaudière au terme de la présente année scolaire. Il tient à le remercier pour le travail remarquable qu'il a réalisé pendant ses 14 années passées au cégep.

- ***Présentation des plans d'aménagement du centre de la petite enfance à L'Assomption :***

Le directeur des grands chantiers présente les plans d'aménagement du centre de la petite enfance qui sera construit en face du collège constituant de L'Assomption. Il fait part des difficultés rencontrées à ce jour dans ce projet de construction avec différents intervenants.

166.21 Divers :

Sans objet.

166.22 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 20 h 40.

.....
Présidente d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée